

## Conseil Municipal du 23 janvier 2018

Le vingt et trois janvier deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Monique PILLUT-BOISSIERE, Gilbert DECOODT, José DELAMARE, Laurent LEBLOND, Carole DEBRUYNE-DELATTRE, Marie-Christine DUPUIS, Jean-Michel MAZIER, Gilles HATREL, Eva GIGAN

Étaient excusés : Maxime TROMPIER donne pouvoir à Sylvaine SANTO, Stéphanie BRUN donne pouvoir à Jean-Michel MAZIER, Alexandra AZZOPARDI donne pouvoir à José DELAMARE, Johanna CHRISTOL donne pouvoir à Gilbert DECOODT, Pierre LEBLOND donne pouvoir à Monique BOISSIERE

Secrétaire de séance : Jean-Michel MAZIER

### **A - Approbation du compte-rendu de la séance du 21 novembre 2017**

Madame le Maire informe que suite à la demande de Madame Carole DEBRUYNE-DELATTRE, il est ajouté dans le compte-rendu :

- Carole DEBRUYNE-DELATTRE indique que l'ouvrage réalisé par les services de la Métropole, rue de Quévreville n'est pas adapté au village et à l'activité agricole. Une noue aurait été plus adaptée qu'un semblant de trottoir.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2017 ainsi modifié.

### **B - Communications diverses**

Sylvaine SANTO fait lecture du courrier reçu du Ministère de la transition écologique et solidaire concernant l'engagement de la commune dans la démarche EcoQuartier. La commune a obtenu le label EcoQuartier - étape 3. La démarche EcoQuartier apporte une reconnaissance nationale à des projets qui s'inscrivent dans une perspective d'urbanisme durable. Le projet communal du lotissement « Les Arondes » démontre que des solutions sont trouvées au niveau local pour produire des logements abordables, pour développer la mixité sociale et pour contribuer à la transition écologique dans un cadre de vie de haut niveau. Le processus de labellisation comprend une quatrième étape. Trois ans après l'obtention du label - étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps. Cette étape est validée par une commission nationale.

### **C - Délibérations**

#### **Rapport à la délibération n°1 - Monique BOISSIERE :**

##### ***Organisation de la semaine scolaire***

Monique BOISSIERE explique que la réforme des rythmes scolaires a été mise en place dans notre commune dès la rentrée 2013-2014 avec le samedi matin travaillé, suivant en cela l'avis des chronobiologistes quant au bien-être et au développement des enfants, leur permettant ainsi de faire une pause en semaine et d'avoir une coupure moins marquée le week-end.

Nous avons été totalement soutenus en cela à l'époque par l'Inspectrice de l'Education nationale en poste qui partageait totalement notre position.

Parallèlement, un travail important a été réalisé pour la création de notre service périscolaire : recrutement de son directeur (sa directrice aujourd'hui) et d'un animateur, rejoint par la suite par un second ; élaboration du PEDT (Projet Educatif Territorial) ; rencontres et échanges avec les associations Roncherollaises et des intervenants extérieurs pour la mise en place des TAP (Temps d'activité périscolaires, exigés par la réforme) sur la pause méridienne.

Au terme de ce premier PEDT, Madame l'Inspectrice d'Académie nous a contraint à réviser notre organisation en nous imposant le mercredi matin travaillé à la rentrée 2016-2017, notre nouveau projet éducatif, déposé pour la nouvelle période de trois ans (2016-2019), ayant fait l'objet de son refus.

Le 27 juin 2017, un décret du Ministre de l'Education nationale offre aux communes une possibilité de dérogation afin qu'elles puissent réorganiser la semaine scolaire sur 4 jours, sur demande conjointe de la commune et des conseils d'école.

Ce décret étant paru quelques jours seulement avant les vacances d'été, la décision a été prise de ne rien envisager dans la précipitation pour les écoles de Roncherolles à la rentrée 2017/2018.

Le 23 octobre 2017, nous réceptionnions un courrier de Madame l'Inspectrice d'Académie nous indiquant que les communes revenues à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017/2018 ne bénéficieraient plus du fonds de soutien de l'Etat dans ce cadre.

Aussi, en considérant ;

- 1) le bien-être et l'intérêt de l'enfant en tout premier lieu (comme nous l'avons toujours fait),
- 2) notre volonté de maintenir les emplois créés et la qualité de notre service périscolaire,
- 3) les avis des mêmes chrono biologistes qui estiment toujours aujourd'hui qu'il vaut mieux une semaine de 4 jours  $\frac{1}{2}$  même avec le mercredi travaillé qu'une semaine de 4 jours avec des journées d'apprentissage plus longues et un démarrage de la journée plus matinal,
- 4) tout en convenant que l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours  $\frac{1}{2}$  avec le mercredi travaillé n'a pas le même impact sur les enfants de l'école maternelle que sur les enfants de l'école élémentaire,

Nous demandons le maintien de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours  $\frac{1}{2}$ .

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

**Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0**

### **Rapport à la délibération n°2 - José DELAMARE**

#### ***Subvention association Archimède***

L'association Archimède films a réalisé un film sur le zéro phyto dans les communes de la Métropole. La décision, d'adhérer à ce projet, a été prise par les membres du Conseil Municipal au budget 2017.

L'association a obtenu l'aide de l'agence de l'eau. Les communes ont été sollicitées pour le financement.

José DELAMARE propose de verser 100 € à l'association Archimède films.

La projection est prévue à l'Omnia le 15 mars 2018 à 18h00.

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

**Rapport à la délibération n°3 - Sylvaine SANTO**

**Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le décret n°2014-1604 du 23 décembre 2014 portant création de la Métropole Rouen Normandie ;

Vu les décisions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 7 novembre 2017 ;

Vu le rapport de présentation de la CLETC.

Considérant que la création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes membres ;

Considérant la création d'un service commun entre la Métropole Rouen Normandie et la commune du Trait ;

Considérant la nouvelle prise de compétence sur l'équipement Aître Saint Maclou ;

Considérant que la CLETC a arrêté les montants transférés suite à ces transferts ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur ces rapports dans les termes de l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Décide :

**Article 1** : D'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie, l'extension de ses compétences et du service commun entre la Métropole et la commune du Trait.

**Article 2** : En vertu de l'article R421-1 du Code de justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune.

**Article 3** : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime, à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie.

**Article 4** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal vote de la façon suivante :

Pour : 15    Contre : 0    Abstention : 0

**D - Questions diverses**

### ***Interventions de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux***

Carole DEBRUYNE-DELATTRE informe de la création d'une association des habitants de Roncherolles dans le but de soulever les suspicions de marnières sur les parcelles de l'ensemble du village. Environ soixante personnes ont participé à la 1<sup>ère</sup> réunion. Pour 8 cas, une étude complémentaire pourrait permettre de lever les suspicions de marnières sans effectuer de sondage. Carole DEBRUYNE-DELATTRE précise que l'association aurait besoin d'une subvention pour aider à entamer cette étude qui au départ avait été demandée par la Métropole-Rouen-Normandie dans le cadre du PLU. Sylvaine SANTO conseille aux représentants de l'association de prendre rendez-vous auprès des services de la Métropole et propose de les accompagner. L'Assemblée générale de l'association aura lieu le 9 février 2018 à 18h30 à la Pépinière.

#### Dates à retenir :

Jeudi 25 janvier 2018 - 19h à la Pépinière : les vœux du Maire

Vendredi 26 janvier 2018 de 15h à 19h : vente de livres d'occasion organisée par la bibliothèque municipale à la salle « la Grange ».

Samedi 27 janvier 2018 de 10h à 13h : vente de livres d'occasion organisée par la bibliothèque municipale à la salle « la Grange ».

Mercredi 31 janvier 2018 - 18h30 à la mairie : réunion Festiv'halle

Lundi 5 février 2018 à 14h en mairie : réunion Maire-Adjoints-SG

Mercredi 7 février 2018 à 15h en mairie : réunion CMJ

Lundi 12 février 2018 : Conseil métropolitain (vote du PLU de Roncherolles-sur-le-Vivier)

Mardi 13 février 2018 à 18h30 à la Grange : réunion du collectif pour les réfugiés.

Samedi 17 février 2018 à 16h à la Pépinière : spectacle « Petits contes pour petits » organisé par la bibliothèque municipale.

Mardi 13 mars 2018 à 18h30 en mairie : CM/BM présentation 1<sup>ère</sup> ébauche du Budget prévisionnel

Vendredi 16, samedi 17 et dimanche 18 mars 2018 à la Grange : évènement en parallèle au mois de l'architecture contemporaine en Normandie

Vendredi 23 mars 2018 à 18h : conseil d'école élémentaire

Dimanche 25 mars 2018 : trail de la Ronce organisé par l'association Jog' Nature

Mardi 27 mars 2018 à 18h30 en mairie : CM/BM présentation de la 2<sup>ème</sup> ébauche du BP + présentation du CA

Vendredi 30 mars 2018 à 18h : conseil d'école maternelle

Samedi 31 mars 2018 à 15h à la Pépinière : chasse aux œufs organisée par le CFA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 40.